

## CT DO DU 12 MAI 2021

Ce CT DO, programmé sur une demi-journée, n'a pas permis d'aborder les très nombreuses questions diverses posées par l'ensemble des OS (une quarantaine !), une fois de plus.

Il est donc nécessaire de reprogrammer les réunions préparatoires à chaque CT, en particulier les GS Sécurité et Espace par exemple. D'une façon générale un dialogue social plus resserré doit se remettre en place.

L'ensemble des questions diverses seront donc traitées dans un prochain CT DO (programmé sur une journée) le 21 juin.

En préambule de ce CT, le DO annonce avoir repoussé l'application du compte pour les RO hors site non plus au 1<sup>er</sup> juin mais au 9 juin.

### Fermeture du service de contrôle d'Etampes

Depuis plusieurs années le terrain d'Etampes connaît de grosses difficultés d'effectifs suite à une gestion très « perfectible » de la part de l'administration. Depuis un peu plus d'un an, seuls restaient deux contrôleurs pour assurer le service de contrôle (avec l'aide du Chef CA qualifié). Cette situation, plusieurs fois dénoncée par FO, devenait critique. Aussi, FO a écrit au Directeur Général afin de prendre une décision au plus vite. La décision a alors été prise de fermer le service du contrôle de la plateforme.

FO ne peut se réjouir de la fermeture d'un service, mais il était temps d'apporter une réponse aux personnels encore présents.

FO suivra de près la gestion RH de la réaffectation des agents.

**Vote** : Abstention à l'unanimité

### Note relative à la gestion du stress et de la fatigue

Cette note de politique de la DSNA vise à répondre aux exigences du règlement européen 2017-373 partie FH. Elle identifie les responsabilités spécifiques qui incombent à l'encadrement et celles qui relèvent des contrôleurs de la circulation aérienne.

En particulier, s'agissant du risque lié à la fatigue, la DO a insisté sur l'importance de la participation des contrôleurs à l'élaboration des tours de service.

Malheureusement, la mise en œuvre des Besoins en Vacation associés aux RO et le flou autour de la définition du temps de travail sont incompatibles avec une application stricte des textes européens.

Compte tenu de l'unanimité de position des OS vis-à-vis de ce texte, le DO a donc opté pour la poursuite des échanges sur cette note qui n'est finalement pas mise au vote.

### Note complémentaire au calcul des JRH

A plusieurs reprises, les OS, FO en tête, ont alerté sur le fait que de nombreuses tâches effectuées par les agents ne sont pas compatibles avec le compte temps tel qu'envisagé dans le dispositif des RO. Surtout, elles ne sont ni comptabilisées, ni valorisées. La DO a donc fait un pas en acceptant que certaines activités puissent être dérogoires au compte temps, et qu'elles puissent générer des récupérations même si le compte temps est négatif.



Mais si les tâches que les agents effectuent à l'appui de la vie des services sont nombreuses, la DO n'a retenu que 3 fonctions (correspondant équipe, correspondant sécurité équipe et maître de mémoire), alors que pour FO, les fonctions à prendre en compte sont bien plus larges ! Surtout, la DO a limité le périmètre de sa note aux seuls CRNA, arguant du fait que le travail était en cours dans les SNA ! Pour FO, un maître de mémoire en SNA, quel que soit le groupe de l'organisme, reste un maître de mémoire... Et de nombreuses fonctions, dès lors qu'elles sont nécessaires au fonctionnement de l'organisme, devraient être exclues du compte temps. On pense bien sûr aux agents qui participent à la confection des tours de service sur les organismes individuels, aux correspondants formation, mais aussi à toutes les fonctions participant à la formation et à la prorogation des MU des contrôleurs (Evalueurs linguistiques, Facilitateurs FH, Examineurs de compétence, etc...).

Face à l'unité des OS sur le caractère inabouti de la note, là encore, le DO ne l'a pas soumise au vote. FO appelle l'administration, qui a décidé de tout compter, à surtout bien compter. Et à prendre en compte l'investissement personnel des nombreux agents qui, sans compter, font vivre tous les services.

## Date limite de pose des congés 2021

A partir de cette année, la date limite pour poser les congés sera le dernier jour des vacances d'hiver de l'année n+1, toutes zones confondues.

De façon exceptionnelle, des congés pourront être posés au-delà mais avec l'approbation du chef de service.

FO regrette que les questions diverses n'aient pu être traitées une nouvelle fois. Elles sont pourtant essentielles car relatives à des problématiques qui touchent bien souvent directement les services et les agents.

Deux textes, non aboutis, n'ont pas été portés au vote alors que des bilatérales avaient été organisées. C'est d'autant plus regrettable que cela reporte naturellement leur entrée en vigueur.

Lors du prochain CT DO, FO continuera de défendre l'intérêt des agents et sera attentive à ce qu'enfin les questions diverses puissent être traitées.

Vos représentants SNNA-FO :

Laurent NOTEBAERT  
Julie VARENNES

Raynald DROLEZ  
Morgane BARDIEUX

Anne GIACOMETTI-LIZOT  
Cédric FAURE

### ***Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ LE SNNA-FO !***

**Nom & Prénom :**

Date de naissance :

A....., le.....

Corps :

Signature

Affectation :

Adresse professionnelle :

☎ :

**A renvoyer *par mail ou par courrier* :**

Portable :

**SNNA-FO, DSAC/SO, Aéroport-**

**Bloc Technique**

**- TSA 95003**

Email :

**33688 MERIGNAC Cedex**

